
AVIS DE LA CIRCULATION


Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelage, Rue de Luxembourg

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 19 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1^{er} :

Le lundi 29 juin 2026, de 7h30 à 17h00, et selon les besoins des travaux, le contournement du tronçon concerné est obligatoire sur la :

- Rue de Luxembourg,
Sur le tronçon situé entre l'immeuble n°72 et l'intersection avec la Rue Jean Fischbach (longueur : 50 mètres).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS